

FRUMIDOR[®] 250 SC

Fongicides Grandes Cultures et
Pomme de terre



Efficace contre les
principales maladies
fongiques



Homologué sur
céréales, protéagineux,
colza, et pomme
de terre



Mélange possible avec
une large gamme de
fongicides



FRUMIDOR[®] 250 SC est
issu des laboratoires Life
Scientific

Pour plus d'informations :

lifescientific.com/fr/products/fr-fr/frumidor-250sc

lifescientific 
FRANCE

FRUMIDOR® 250 SC

Fongicide - Grandes Cultures et Pomme de terre

Un rendement préservé grâce à une efficacité à toutes épreuves

→ FRUMIDOR® 250 SC est un fongicide à haut niveau d'efficacité, actif aussi bien sur céréales (Helminthosporiose de l'orge, Rhynchosporiose et Rouilles), que sur pommes de terre (Rhizoctone et Dartrose)

Un large spectre d'utilisations sur grandes cultures et pomme de terre

→ FRUMIDOR® 250 SC est homologué sur céréales à paille, maïs, colza et cultures protéagineuses.

→ Le produit est autorisé sur pomme de terre en traitement du sol.

Une praticité dans la mise en œuvre du produit

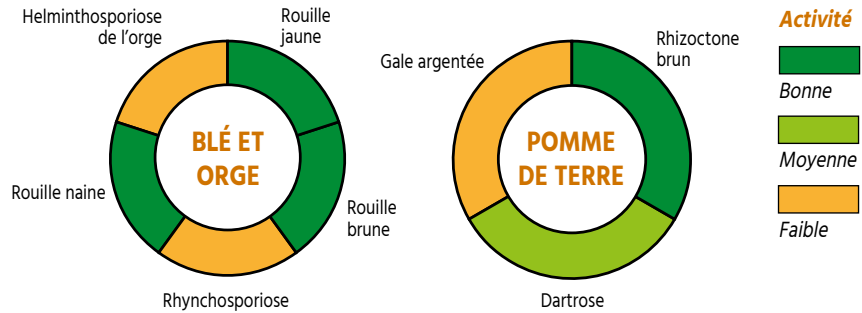
→ un produit mélangeable avec la plupart des fongicides pour compléter son spectre d'action.

→ Diffusion rapide de la matière active dans la plante, à l'abri du lessivage*.

PRÉSENTATION

- Composition : 250g/L d'azoxystrobine
- N° d'AMM : 2190634
- Formulation : suspension concentrée (SC)
- Dose : 0,8 à 3 L/ha selon les cultures
- Classement : H410
- Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures
- Emballage : bidon de 5 litres

SPECTRE TECHNIQUE SUR BLÉ, ORGE ET POMME DE TERRE



EXTRAIT* DU TABLEAU DES DOSES

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre maxi d'appli.	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	ZNT par rapport aux points d'eau
Blés / Épeautre / Triticale	Rouille brune, rouille jaune, rouille noire	1 L/ha	1/an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 69	Max. BBCH 69	5 mètres
Orges	Helminthosporiose (D. teres), rhynchosporiose, rouille jaune, rouille naine	1 L/ha	1/an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 59	Max. BBCH 59	5 mètres
Seigles	Rhynchosporiose, rouille brune	1 L/ha	1/an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 69	Max. BBCH 69	5 mètres
Maïs : traitement du sol, au semis	Champignons autres que pythiacées (charbon des inflorescences, rhizoctone)	1 L/ha	1/an	BBCH 00	-	5 mètres dont DVP de 5 mètres
Maïs	Helminthosporiose	1 L/ha	2/an (21 jours entre 2 appl.) pour contrôler l'ensemble des maladies	Jusqu'au stade BBCH 61	Max. BBCH 61	5 mètres (avec DVP de 5 mètres sur cultures d'hiver)
Colza, Moutarde, Cameline, Navette	Alternariose, sclérotiniose	1 L/ha	2/an** (21 jours entre 2 appl.) pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 60 et 69	42 jours	5 mètres (avec DVP de 5 mètres sur cultures d'hiver)
Pois protéagineux de printemps et d'hiver	Anthraxose, pourriture grise	0,8 L/ha	2/an*** (14 jours entre 2 appl.) pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
	Oïdium	1 L/ha				
Pomme de terre, Traitement du sol, dans la raie de plantation	Champignons autres que pythiacées (dartrose, gale argentée, phoma, rhizoctone...)	3 L/ha	1 application tous les deux ans	BBCH 00	-	5 mètres

* Se référer à l'étiquette ** Culture d'hiver: 1/an sur sol drainé à plus de 45 % d'argile *** 1/an sur sol drainé à plus de 45 % d'argile

FRUMIDOR® 250 SC - AMM : 2190634 250 g/L azoxystrobine - Détenteur d'homologation: Life Scientific Ltd. - Marque déposée Life Scientific Ltd - attention- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 - Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères". SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps et "pois écosés frais". SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" d'hiver, "graines protéagineuses" d'hiver, portegraines "graminées fourragères et à gazon" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau pour les usages sur pomme de terre, "blé", orge, seigle et "crucifères oléagineuses" de printemps. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères", "graines protéagineuses", "pois écosés frais", portegraines "graminées fourragères et à gazon", "maïs" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou sur www.lifescientific.com/fr/

Life Scientific France - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest - 04 69 98 23 41 - Numéro d'agrément : 6900020 - Distribution produits phytos pro - Siret : 840 763 056 000 24 - TVA : FR23 840 763 056.

www.terza-rima.com - Photos : ©Life Scientific - Adobe Stock ©rsoull - V1120



lifescientific
FRANCE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.